

APPEL D'OFFRES

A : INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

Achat, livraison des semences et engrais à Diffa et Tillabéry.

Notre référence : WHH/AON/N°A004/005/019/012/011/NER1026/1027/1032/1024-bureau pays
WHH/L146-2020
NER-1024/1026/1027/1032

Niger, 24/03/2020.

Introduction

La Welthungerhilfe a été fondée en 1962. Elle est aujourd'hui l'une des plus grandes organisations privées de coopération au développement et d'aide humanitaire en Allemagne. Sans but lucratif, non partisan et non confessionnel.

Les dons de la population financent notre travail en Afrique, en Asie et en Amérique latine. En outre, Welthungerhilfe reçoit des subventions du gouvernement fédéral allemand, de l'Union européenne, de l'USAID/OFDA, des Nations Unies et de nombreux autres donateurs reconnus dans le monde entier.

Pour nos projets bureau Pays de la WHH au Niger], financé par T05-EUTF/AA/SKALA, nous sommes aujourd'hui sur le marché pour l'approvisionnement de :

Semences et Engrais à Diffa et Tillabéry

Dans le cadre de nos projets intitulés ,NER-1027 « Renforcement de la résilience économique des populations touchées par le conflit armé (réfugiés, personnes déplacées et leurs familles d'accueil) dans la région de Diffa/NIGER » Financé par la fondation Allemande SKALA » ; NER-1026 « Aide d'urgence (y compris les transferts monétaires) pour les ménages d'accueil agro-pastoraux, réfugiés, déplacés et retournés dans les communes d'Ayorou, banibangou, dessa, tondikiwindi et Tillabéry, affectés par une production agricole déficitaire et une situation sécuritaire précaire Finance par AA» ; NER-1024 « Aide d'urgence pour améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des personnes touchées par la crise sécuritaire et les effets du changement climatique dans la région de Diffa » Financé par AA.», NER-1032« intégré d'appui à la résilience des populations vulnérables réfugiées, déplacées, retournées et hôtes de la région de Diffa, Niger référence : T05-EUTF

Dates importantes :

Date(s) de publication dans les journaux :24 Mars 2020

Date prévue de publication de l'appel d'offres sur le site <https://www.WHH.de> : 24 Mars 2020

Date limite de soumission d'offres :12 Avril 2020

Le processus se déroulera conformément aux dispositions du Code des marchés au Niger et du manuel de procédures (WHH). Les termes de références seront disponibles dès la publication de l'offre à l'adresse suivante.

Les documents AON:

A : Avis d'appel d'offre (Instructions aux soumissionnaires)

B : Qualifications des fournisseurs (3 pages)

C : Prescriptions techniques semences et engrais

La date limite de remise des offres est fixée au 12 Avril 2020 à 16 :00 heures Niamey. Passé ce délai, nous ne pourrions plus accepter votre offre. Les documents A, B et C doivent nous être retournés, dûment remplis et signés y compris votre offre financière dans une enveloppe scellée sous pli cacheté avec la N°/Réf. WHH/AON/N°A004/005/019/012/011/NER1026/1027/1032/1024-bureau pays WHH/L146-2020. Un accusé de réception sera délivré par le secrétariat de la WHH. Les offres doivent être envoyées aux 3 adresses suivantes :

1- **WHH-Niamey**

294, Rue 63 KK Koira Kano,1 commune, BP : 12 224-Niamey Niger

2- **WHH-Tillabéry**

Quartier Kalley gorja (ancien local du rectorat)

3- **WHH-Diffa**

Quartier Château, COMMUNE 1 Diffa

L'ouverture publique des offres techniques et financières :

Les offres seront ouvertes le 17 Avril 2020 à 12 :00 Am heures au Bureau de la WHH à Niamey/Niger par le comité désigné à cet effet. Un procès-verbal sera rédigé par le comité

La date limite de soumission des demandes de renseignements/questions :

Pour toute question concernant l'appel d'offre contactez la personnalité suivant par écrit (courriel) avant le 3 Avril 2020 à 16 : 00 (heure de Niamey)

Louchard.chrispin@welthungerhilfe.de ou a l'adresse suivant :294, Rue 63 KK Koira Kano,1 commune, BP : 12 224-Niamey Niger .

La signature du contrat avec l'entreprise sélectionnée et la communication aux soumissionnaires non retenus doivent être fournies au plus tard le 23 Avril 2020

1. Admissibilité

Les soumissionnaires de pays de Niger sont éligibles de participer :Diffa /Tillabéry / ZINDER ect.

2. Aperçu d'appel d'offres :

Le présent appel d'offres est un appel d'offres ouvert pour le marché de fournitures susmentionné. Les documents suivants constituent le dossier d'appel d'offres :

A. Appel d'offres (Instruction aux soumissionnaires)

B. Annexes :

I : Document de pré-qualification

II : Conditions générales applicables aux achats de biens et de services

III : Prescriptions techniques

3. Remarques générales et conditions particulières

Elles doivent être **homologuées au Niger** et provenant d'un producteur des semences agréé et en règle, non charançonné, non avarié, de la campagne précédente, de qualité saine sans impuretés (sables, gravillons, débris et mélange avec semences d'adventices, Semences abîmées : graine vide, cassée, attaquée par des maladies).

Il est de la responsabilité du Fournisseur de certifier que les semences qu'il fournit remplissent bien toutes les conditions de qualité qui leur sont applicables. Le Fournisseur s'engage à fournir à WHH des semences qui n'ont pas été exposés à une quelconque contamination ou inertes et portant le logo de WHH.

WHH se réserve le droit de vérifier – ou d'avoir recours à une tierce personne de son choix – pour vérifier la mise en œuvre par le Fournisseur de ses procédures de contrôle qualité.

Inspection

Le stockage des semences dans l'entrepôt du Fournisseur doit impérativement respecter les normes d'hygiène. Le Fournisseur devra notamment faciliter l'inspection et le contrôle des produits, à tout moment, par l'équipe de WHH ou toute autre personne autorisée par WHH ;

Dont le conditionnement est fait dans des sacs de jute ou en plastique de 10 kg pour le mil, 5 kg le sorgho et de 5 kg pour le niébé et 20 kg répondant aux caractéristiques suivantes :

Les semences doivent être des semences certifiées R1 portant sur chaque sac une étiquette contenant les informations mentionnées dans le tableau ci-dessus dans les spécifications.

A la réception, après vérification des techniciens de WHH, l'inspecteur régional de semence de Diffa et de Tillabéry procédera à un contrôle dont le résultat validera la réception

Taux de germination.....75 à 90%

Taux d'humidité.....12% (Mil et Sorgho)

Taux d'humidité.....9% (Niébé)

Débris (matière inerte, herbe sable)2%

Pureté spécifique.....99%

Pureté variétale.....98%

Dans le cas où la qualité ou l'état des semences et engrais ne rempliraient pas les conditions requises au moment de l'inspection réalisée par l'équipe du WHH, les semences et les engrais devront alors être

remplacés par le Fournisseur ou la fourniture de nouveaux lots de semences. - Les produits proposés doivent être conformes à nos spécifications, de qualité saine, loyale et marchande.

- De préférence, tous les produits/marchandises nécessaires doivent être disponibles en stock.
- On s'attend à une livraison rapide des produits/marchandises nécessaires.
- Les expéditions partielles sans autorisation de l'autorité contractante ne sont pas autorisées.
- L'emplacement du stock et l'origine des produits/marchandises doivent être indiqués dans l'offre.

4. Spécification / Quantité

(A) : Le contrat sera divisé en lots !

(B) : Les spécifications techniques suivantes doivent être respectées :

Voir la fiche de prescription technique de chaque lot en annexe.

5. Marquage/étiquetage

Les articles individuels ne nécessitent un marquage.

Les semences doivent être des semences certifiées R1 portant sur chaque sac une étiquette contenant les informations mentionnées dans le tableau ci-dessus dans les spécifications avec logo de la WHH.

6. Emballage et préparation des commandes

L'emballage de l'équipement concerné doit être adapté à la nature (taille, poids) des articles et conforme aux normes internationales. L'emballage doit éviter les dommages dus au transport et protéger l'équipement et les marchandises des intempéries. Les frais de collecte et d'emballage doivent être inclus dans le prix unitaire de chaque article.

Voir en annexe la fiche de prescription technique de chaque lot concernant l'emballage et reconditionnement

7. Participation

Cet appel d'offres est ouvert à égalité de conditions aux entreprises intéressées et remplissant les conditions requises à présenter une ou plusieurs soumissions. Ledit appel d'offres est subdivisé en deux (02) lots indépendants ainsi qu'il suit :

- **Lot 1 : semences améliorées/Vivrière/Pluviale** « Vous trouverez la fiche technique dès la publication de L'appel d'offre au 03 adresses mentionnés ci-dessous ».
- **Lot 2 : Engrais** « Vous trouverez la fiche technique dès la publication de l'appel d'offre au 03 adresses mentionnés ci-dessous ».

Chaque offre présentée doit être conforme aux exigences prévues dans le dossier d'appel d'offres et comprendre notamment

Partie 1 : Documents d'admissibilité :

- Instruction aux soumissionnaires dûment rempli, signé et cacheté (**5 pts**)
- Le formulaire de Qualification des fournisseurs dûment rempli, signé et cacheté (3pages) (**5 pts**)

- Prescriptions Techniques dûment rempli, signé et cacheté (lot 1) semence deux (02) pages ; lot 2 (1) engrais. **(5 pts)**
- Sur l'enveloppe à préciser A ne pas ouvrir avant la séance et porter le nom et le cachet de l'entreprise **(5 pts)**
- Références (contrat ou bon de commande) pour des fournitures similaires effectuées durant les 2 dernières années **(5 pts)**
- Attestation de capacité financière fourni par la banque **(5 pts)**

Document Obligatoire a fourni

- Registre du commerce (RCCM) **légalisé (Obligatoire)**
- NIF (Numéro Identification fiscal) **légalisé (Obligatoire)**
- Attestation de capacité financière **(Obligatoire)**
- Attestation de non-faillite datant d'au moins trois (03) mois **(Obligatoire)**
- Une Attestation de Régularité vis-à-vis du service fiscal – ARF valide d'au moins trois mois **(Obligatoire) ;**

Les soumissionnaires sont réputés s'être assurés, avant le dépôt de leur offre, de l'exactitude et du caractère complet de celle-ci, d'avoir tenu compte de tous les éléments nécessaires à la mise en œuvre complète et correcte du marché et d'avoir inclus tous les frais dans leurs tarifs et leurs prix.

- Les prix globaux doivent être calculés sur la base
- des spécificités techniques demandées,
- du lieu de livraison .
- du calendrier de travail établi par la WHH

1.1 Le marché est révisable

8. Échantillons

Comme conformément à l'article 3 du présent document, un contrôle indépendant de la qualité et de la quantité sera effectué, la fourniture d'échantillons est requise au fournisseur gagnant

9. Politique antiterroriste

WHH renonce à toutes formes de terrorisme et ne soutiendra, ne tolérera, ou n'encouragera jamais sciemment le terrorisme ou les activités de ceux qui prennent part au terrorisme ou au blanchiment d'argent. Conformément à de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies, dont S/RES/1269 (1999), S/RES/1368 (2001) et S/RES/1373 (2001) et de l'Union européenne, WHH est fermement attachée à la lutte internationale contre le terrorisme et en particulier contre le financement du terrorisme. Il est de la politique de WHH de veiller à ce que ses fonds et ceux de ses donateurs ne soient jamais utilisés, directement ou indirectement, pour soutenir des personnes ou des entités liées au terrorisme. Par conséquent, Welthungerhilfe contrôlera régulièrement les listes de sanctions pour vérifier que ses fournisseurs et prestataires de services n'y figurent pas. En soumettant leur offre, les fournisseurs et les prestataires de services acceptent cette déclaration.

10. La langue de l'appel d'offres

L'offre, toute la correspondance et les documents relatifs à l'offre échangés par le soumissionnaire et l'autorité contractante doivent être rédigés dans la langue de la procédure, à savoir la langue Française.

11. Contradiction ou erreurs dans les documents d'appel d'offres

Si le soumissionnaire constate des contradictions ou des erreurs dans le dossier d'appel d'offres ou dans les spécifications qui ne sont pas claires, il doit clarifier la question en posant des questions **avant la date limite fixée pour la soumission des demandes ou des questions**.

Le principe convient par la présente de clarifier toutes les questions posées à tous les soumissionnaires intéressés qui en font la demande par courrier électronique ou par messagerie écrite via louchard.chrispin@welthungerhilfe.de ou à l'adresse suivante : 294, Rue 63 KK Koira Kano, 1 commune, BP : 12 224-Niamey Niger

12. Modification ou retrait d'offres

Les soumissionnaires peuvent modifier ou retirer leur offre par notification écrite par email pas avant la date limite de soumission du dossier d'appel d'offres. Aucune offre ne peut être modifiée après cette date limite. Les retraits doivent être inconditionnels et mettront fin à toute participation à la procédure d'appel d'offres.

Aucune offre ne peut être retirée dans l'intervalle entre la date limite de dépôt et d'ouverture des offres et l'expiration de la période de validité des offres. Toute correction d'information doit être explicite et doit être confirmée par l'intermédiaire par e-mail/messagerie mentionné ci-dessus.

13. Erreurs des calculs

Les offres soumises par les soumissionnaires intéressés feront l'objet d'une vérification des erreurs arithmétiques dans le calcul et la sommation. Les erreurs seront corrigées par le comité d'évaluation comme suit :

- Lorsqu'il y a un écart entre les montants en chiffres et en mots, le montant en mots sera le montant considéré.
- Lorsqu'il y a divergence entre un prix unitaire et le montant total résultant de la multiplication du prix unitaire et de la quantité, le prix unitaire tel qu'il est indiqué sera le prix considéré.
- Les montants ainsi corrigés lieront le soumissionnaire. Si le soumissionnaire ne les accepte pas, son offre sera rejetée.

14. Conditions de livraison

Tous les articles doivent être livrés aux deux (02) adresses :

Bureau WHH-Tillabéry

Quartier Kalley gorja (ancien local du rectorat) 150 kilomètres de Niamey-Niger

Bureau WHH-Diffa

Adresse : Quartier Château, COMMUNE 1 Diffa

Coordonnées géographiques :

- Latitude N 13.32487°
- Longitude E 12.60553°

- Altitude 300.2m

L'Expédition devra être annoncée à l'avance !

15. Calendrier de livraison

La livraison des marchandises mentionnées est attendue au plus tard le 18 Mai 2020 au plus tard

Le fournisseur doit indiquer dans son offre le nombre de jours dont il peut avoir besoin pour livrer la/les marchandise(s) après réception du bon de commande pour la livraison.

16. Prix

Tous les prix dans votre devis doivent être indiqués seulement **en monnaie F CFA TTC**. Les cotations libellées en autres monnaies ne seront pas prises en compte dans le processus d'attribution.

Le coût du transport pour Diffa et de Tillabéry doit être indiqués séparément.

17. Inspection, acceptation et rejet

Le Contractant doit fournir et appliquer un système d'inspection et de contrôle de la qualité et des processus qui soit acceptable pour WHH pour les biens en question dans le présent Contrat. Les rapports pour tous les travaux d'inspection effectués par le Contractant doivent être intégralement conservés et rendus disponibles à WHH pendant l'exécution du présent Contrat et pendant vingt-quatre (24) mois après son achèvement, sauf disposition contraire dans le présent Contrat. Des copies de tous les certificats matière et des résultats des tests doivent être fournis à WHH sur demande expresse.

WHH se réserve le droit d'inspecter et de faire tester par ses représentants tous les biens commandés en vertu du présent Contrat à tout moment et à tout endroit. Le Contractant doit fournir l'accès, sans frais supplémentaires, à toutes ses installations en vue d'une inspection et fournir le soutien nécessaire pour garantir que ces inspections puissent être effectuées de manière à ne pas retarder la livraison des biens.

WHH est en droit de refuser tout bien fourni dans le cadre du Contrat qui ne répondrait pas aux exigences du Contrat ou d'imposer une sanction pour les biens qui ne seraient pas intégralement conformes à ces exigences, conformément aux articles 17 et 18 ci-dessous. Le refus des biens doit être effectué dès que possible après livraison des biens à leur destination finale.

Aucune inspection effectuée par des représentants de WHH ni aucune acceptation des biens ou de parties de ceux-ci par WHH, ni aucune omission de WHH d'inspecter, d'accepter et/ou de refuser les biens ou une partie de ceux-ci ne libère le Contractant de sa responsabilité vis-à-vis des biens qui ne seraient pas conformes aux exigences du Contrat, garanties comprises.

18. Critères de sélection

WHH-Welthungerhilfe classera les offres par ordre de priorité comme suit :

Les soumissionnaires ne fournissant pas le devis demandé, y compris les prix à l'exportation dûment signés et estampillés avec les documents suivants demandés seront par automatisme exclus de ce concours.

- Registre du commerce (RCCM) légalisé (Obligatoire) valide
- NIF (Numéro Identification fiscal) légalisé (Obligatoire)valide
- Homologuées au Niger et provenant d'un producteur des semences agréé (Obligatoire)
- Attestation de capacité financière (Obligatoire)

- Attestation de non-faillite datant d'au moins trois (03) mois (Obligatoire)
- Une Attestation de Régularité vis-à-vis du service fiscal – ARF valide d'au moins trois mois (Obligatoire) ;

18-1 Les critères de classement seront pris en considération pour l'octroi du contrat :

- **Prix (Offre financière) le mieux disant 50 pts**
- **Délai de livraison proposé / calendrier de livraison (20 pts)**
- **30 pts documents d'appel d'offre à raison de 5 pts par critère de classement à savoir :**
- **Instruction aux soumissionnaires dûment rempli, signé et cacheté (5 pts)**
- **Qualification des fournisseurs dûment rempli, signé et cacheté (3pages) (5 pts)**
- **Prescriptions Techniques dûment rempli, signé et cacheté (lot 1) semence deux (02) pages ; lot 2 (1) engrais. (5 pts)**
- **Références (contrat ou bon de commande) pour des fournitures similaires effectuées durant les 2 dernières années (5 pts)**
- **Sur l'enveloppe à préciser A ne pas ouvrir avant la séance et porter le nom et le cachet de l'entreprise (5 pts)**
- **Attestation de capacité financière fourni par la banque (5 pts)**

Les points attribués par critère seront calculés en fonction de la proportion obtenue à partir des résultats des critères des meilleures offres (**Financière**) et meilleures offres techniques (**Docs appel d'offre**)
Calendrier de livraison par rapport à la valeur offerte par critère

La note finale par offre évaluée sera obtenue selon l'application de la formule suivante :

$$\text{Notation finale} = (\text{NDL} * 50\%) + (\text{NP} * 50\%)$$

Le score le plus élevé obtenu par offre évaluée est censé de gagner le concours !

Voir le tableau d'évaluation Excel en annexe

19. Paiement et pièces justificatives

(1) Le paiement des factures par WHH n'implique aucunement l'acceptation des biens, des services, ni des travaux y afférant selon les termes du Contrat. Sauf indication contraire dans le Contrat, les dispositions suivantes s'appliqueront en ce qui concerne les justificatifs de paiement et les pièces justificatives.

(2) En règle générale, WHH devra verser le paiement au Contractant par voie bancaire ou par chèque dans les 30 jours suivant la réception des documents suivants et des autres documents/rapports qui pourront être spécifiés dans le Contrat, et à envoyer directement à WHH-Welthungerhilfe Procurement Département, au Niger :

- (C) une copie de la facture consulaire ou légalisée, si requise par le Contrat ;
- (d) une copie du certificat d'origine ;
- (e) une copie de la liste de bon de livraison

(4) WHH effectuera le paiement sur le compte bancaire indiqué par le Contractant sur sa facture ou par cheque, à condition que le compte bancaire soit au nom du Contractant et situé dans son pays de résidence. Toute demande de paiement sur un compte bancaire autre que celui du Contractant ou d'une banque autre que celle située dans le pays de résidence du Contractant doit être spécifiée et justifiée par le Contractant au moment de rédaction de son offre.

(5) WHH est en droit de suspendre le paiement, en totalité ou en partie, sans responsabilité et sans préjudice de tout autre de ses droits ou recours en vertu du présent Contrat, si le Contractant omet de fournir les documents requis au titre de cet article 26 ou autrement spécifié dans le présent Contrat ou dans le cas où le Contractant n'exécuterait pas ou ne respecterait pas ses obligations en vertu du présent Contrat, notamment, mais pas exclusivement concernant les garanties pour les biens énoncées à l'article 10 desdits termes et conditions ci-dessus.

20. RESPONSABILITÉS, PÉNALITÉS DE RETARD, BIENS OU SERVICES NON CONFORMES, PÉNURIES

(1) Le Contractant sera responsable, conformément aux dispositions légales en vigueur, en cas de manquement à ses devoirs pour cause de négligence et de manquement aux devoirs pour cause de négligence de ses représentants légaux ou de ses agents d'exécution.

(2) Le Contractant reconnaît que ce Contrat concerne la livraison de biens et/ou la prestation de services en « situation d'urgence » et que la non-livraison des biens et/ou la prestation des services à la/aux dates prévues ou conformément aux quantités et/ou à la qualité spécifiées dans le présent Contrat peut causer un préjudice irréparable pour WHH.

(3) Par conséquent, si le Contractant manque à son obligation de remédier à un défaut ou d'effectuer une livraison de manière complète et en temps opportun, WHH sera en droit de réclamer des dommages-intérêts sous forme de montant forfaitaire en raison du défaut de retard de livraison et sans autre justificatif de dommage, à raison de 0,2 % de la rémunération nette convenue pour le retard de livraison et/ou de service par jour ouvrable (du lundi au samedi), mais au maximum à hauteur de 5 % de la rémunération nette convenue pour le bien et/ou service livré tardivement. Le Contractant aura toutefois la possibilité de prouver à WHH que WHH n'a subi aucun dommage ou que les dommages matériels sont mineurs.

21. Cautionnement d'exécution et garantie bancaire

Si une garantie de bonne exécution ou une garantie bancaire est spécifiquement exigée par les termes du contrat, cette garantie, d'un montant spécifié dans le contrat, sera émise par le contractant par l'intermédiaire d'une banque primaire de son choix qui doit être une banque internationale ou locale . Le cautionnement ou la garantie sera émis sur des formulaires fournis par WHH ou acceptés par WHH. Le défaut de livraison d'une caution ou d'une garantie acceptable dans un délai de deux semaines à compter de la date d'acceptation du bon de commande par le contractant, sauf indication contraire dans le contrat, sera considéré comme un "manquement" du contractant et les dispositions de l'article 17 des conditions générales de Welthungerhilfe pour les achats internationaux de biens et services seront applicables.

22. Modalités et conditions du contrat ou du bon de commande

Le marché ne peut être attribué à des candidats ou soumissionnaires qui, au cours de la procédure de passation du marché :

- (1) sont en conflit d'intérêts ;



2) se sont rendus coupables de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés par l'autorité contractante comme condition de participation au marché ou n'ont pas fourni ces renseignements.

Le contrat ou le bon de commande accordé pour l'acquisition des marchandises stipulées est censé impliquer l'application des « WHH-Welthungerhilfe. – Conditions générales pour les passations de marchés nationale de biens ou de services » qui sont fournies en annexe II du présent appel d'offres. Sauf disposition contraire dans le présent document ou contrat d'achat, les dispositions du présent annexe II s'appliquent intégralement.

23. Conditions de l'offre

- L'offre doit être valide 6 mois minimum.
- Les offres doivent préciser tous les détails conformément au texte de l'appel d'offres.

Les offres seront disponibles dès la publication de l'offre à l'adresses suivante :

- 1- AVIS APPEL D'offre (INSTRUCTION AUX SOUMISSIONNAIRES)
- 2- PRE QUALIFICATION DU FOURNISSEUR
- 3- PRESCRIPTION TECHNIQUE PAR LOT

WHH-Niamey

294, Rue 63 KK Koiria Kano, 1 commune, BP : 12 224-Niamey Niger

2- WHH-Tillabéry

Quartier Kalley gorla (ancien local du rectorat)

3- WHH-Diffa

Quartier Château, COMMUNE 1 Diffa

23. Appellation

Les soumissionnaires qui estiment avoir subi un préjudice en raison d'une erreur ou d'une irrégularité au cours du processus d'adjudication peuvent déposer une plainte à audit@welthungerhilfe.de:

Je certifie par la présente que toutes les informations données ci-dessus sont véridiques et je comprends et reconnais que mon entreprise peut être disqualifiée à tout moment au cours de la procédure d'appel d'offres si l'une des informations fournies n'était pas vraie.

Cordialement,

Nom, prénom

Fonction/titre

Nom de l'entreprise.....

Adresse

Signature, date, cachet.....